

Communications

de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail

E . P . O . 0 2 SIGNALSCHMERZ SIGNALDOULEUR SEGNALEDOLORE
Exhibition Partner www.signaldouleurch.com Yverdon-les-Bains

N° 52, juin 2002

**L'être humain
n'est pas «fait»
pour la nuit**

4



**Née dans la douleur:
l'Expo.02**

2

**«Napo et les produits
chimiques»**

10



CFST

Commission fédérale
de coordination
pour la sécurité au travail

Ces heures de gloire, c'est vraiment une affaire! Parfois elles se présentent subitement alors qu'on ne les attend pas, d'autres fois il faut carrément les repérer. Ce dernier cas est traité dans le premier article des Communications. Le processus a été palpitant et en même temps interminable jusqu'à ce que le pavillon de l'Expo «SIGNALDOULEUR» prenne forme...

Heures de gloire en tout genre.

Il s'agit d'heures de gloire d'un tout autre genre dans le deuxième article. De nature, «l'activité nocturne» n'est pas le propre de l'être humain. A quoi devraient donc ressembler les nombreuses heures de travail de nuit fournies, susceptibles de menacer le moins possible la santé et la vie sociale?

Les moyens de communication quant à eux permettent de relater positivement des heures de gloire. La brochure sur la sécurité et la protection de la santé dans les bureaux est mise à jour et rééditée. Et «Napo», le héros animé par ordinateur, nous entraîne de façon sympathique dans un film au royaume des symboles de danger chimique.

Nous vous souhaitons de merveilleuses nuits de début d'été et par ailleurs une foule d'heures de gloire positives.

La rédaction



Anton Guggi,
avocat,
gérant d'affaires,
CFST, Lucerne

Dans ce magazine, vous trouvez un numéro spécial du journal du bpa «reflexe». Il est consacré au pavillon de l'Expo.02 «SIGNALDOULEUR». Certains auront déjà reçu le numéro, d'autres étaient déjà à l'Expo.02 et ont visité notre pavillon. Certains autres – vous aussi peut-être – se demanderont sans doute comment un projet est réalisé et aimeraient savoir comment cela s'est passé. En effet, les préparatifs de l'EXPO.02 ont fait beaucoup de bruit et engendré bien des «souffrances».

Encore en phase embryonnaire

Ainsi en été 1997, nous nous mettons tous autour d'une table. Tout d'abord, nous avons fait connaissance. Cela était sans conteste un premier point positif que nous devons à l'Expo. Nous ne nous étions jamais rencontrés auparavant - il y avait bien entendu quelques arrangements relatifs à divers projets de prévention – mais nous ne nous connaissions pas vraiment.

Relativement tôt, des représentantes et représentants de la «direction artistique» de l'Expo ont participé à nos séances. Bien sûr, c'était toujours d'autres. On nous apporta d'abord des visions, puis des intentions, des projets de plans, des esquisses de plan, des plans. Il était question d'arteplages, de lieux, d'éventuels terrains à bâtir. Cependant, il ne fut jamais question d'argent.

Devenir parents n'est pas difficile ...

Nous n'avons pas tardé à décider que nous allions effectivement participer: il fallait tenter l'aventure. Nous avons demandé et obtenu le formulaire d'inscription, l'avons rempli et envoyé à Neuchâtel. Notre thème était la prévention des accidents et maladies – l'accent étant mis sur les accidents et maladies profes-

Née dans la douleur: l'Expo.02

Une idée féconde

A la Suva, le président de Direction de l'époque a eu l'idée de participer. Il était également président de la CFST et président du bureau pour la prévention des accidents (bpa): nous pourrions également nous servir de notre message de «prévention» à l'Expo.02¹ - réfléchissez donc un peu à cette idée. Le bpa se chargea de diriger cette étude et de chercher d'autres partenaires. On est parvenu à s'adjoindre la Promotion de la santé Suisse¹, l'Association Suisse des Assurances¹ et le Conseil Suisse de la Circulation.

sionnelles - et la promotion de la santé. Nous avons considéré que notre thème était très large et que nous avions de la matière pour tous les cinq arteplices. Nous nous sommes donc inscrits aux cinq arteplices.

Par la suite, nous n'avons plus eu de nouvelles de Neuchâtel. Notre inscription nous a toutefois été confirmée suite à une demande téléphonique. Par conséquent, nous avons continué à travailler nos idées. Nous avons fait encore plus ample connaissance. Nous sommes devenus de vrais partenaires et, de ce fait, nous nous sommes donnés le nom de «team de partenaires».

Dans le journal, on pouvait lire tout ce qui se passait à l'Expo et autour: qui s'en allait, qui arrivait, qui repartait de nouveau. Et le 3 mai 2001 était toujours plus près². Ensuite tout se précipita: la décision officielle de Neuchâtel est arrivée. Notre proposition sur le thème de la prévention a tout de suite été comprise là-bas et a été mise en œuvre logiquement: si la prévention ne remplit pas sa tâche, la douleur prend le relais! Dans le thème général d'Yverdon-les-Bains - «Moi et l'Univers», l'aménagement était possible sans douleur. Prétendait la direction de l'Expo.

Nous nous sommes immédiatement intéressés à ce nouveau sujet inconnu pour nous et nous sommes familiarisés avec lui. Nous avons fait venir divers spécialistes. Certains d'entre nous ont donné lecture aux autres de passages importants dans de gros livres.

Etre parents déjà davantage ...

Nous avons alors ouvert un concours pour les firmes RP. Nous avions un mois pour soumettre un projet. Parce qu'il y avait urgence, l'une des trois agences, qui après une présélection s'était intéressée au concours, s'est retirée prématurément³. Cela a facilité notre choix.

Le lauréat du concours voulait naturellement mettre en œuvre son idée victorieuse dans un projet concret - une «pièce» comme on dit en langage Expo. A cet effet, il devait savoir où la direction de l'Expo pensait placer cette «pièce». Et nous aussi aurions aimé savoir qui serait susceptible d'être nos voisins - entre-temps, ils étaient moins nombreux qu'au début. Le premier terrain à bâtir définitif attribué par la direction de l'Expo consistait à nous mettre «à couvert» sous une sorte de ver-dragon gigantesque. De notre côté, nous avons indiqué une limite de la «couverture des frais». Sous ces deux couvertures, notre artiste a créé un pavillon.

Donc petit à petit, ça se concrétisait. A l'occasion d'une première présentation des dessins et du modèle de notre «pièce», une surprise vraiment exponentielle attendait nos hôtes de Neuchâtel: nous devons payer un loyer pour notre terrain à bâtir. Et un petit

quelque chose pour les travaux d'aménagement. Et un peu pour l'infrastructure. Et le raccordement à l'eau et à l'électricité.

Nous n'en avons pas tenu compte. Nous étions convaincus que les différentes tranches des moyens de la Confédération étaient précisément destinées à couvrir ces frais.

Il bouge très nettement

De ce fait, notre artiste a remis l'ouvrage sur le métier. Lorsqu'il avait terminé, l'Expo nous a attribué le deuxième terrain définitif à bâtir. Le ver-dragon ne devait pas être réalisé. Nous n'étions donc plus «à couvert», ce que nous avons compensé par une augmentation de la couverture des frais⁴.

Le nouveau concept aurait donc aussi pu être réalisé sur le troisième et quatrième terrain qui nous avait été «définitivement» attribué. Cela nous l'avions appris. Il a effectivement été construit finalement sur le lieu actuel.

Il était également intéressant de vivre la progression du point de vue juridique. Les déclarations d'intention, les engagements convenus, les contrats préliminaires, les contrats et les annexes aux contrats devaient être contrôlés, renouvelés, modifiés et signés. Et là aussi, le travail s'effectuait à double et sur plusieurs niveaux⁵. Et encore une fois, le rythme vécu était spécial. Des poussées de travail intense et d'épais classeurs succédaient à des périodes pratiquement sans droit alors que nos auxiliaires juridiques étaient sur le qui-vive mais n'avaient rien à «se mettre sous la dent».

Il est né!

Mais il advint ce qui devait advenir: lors du signal de l'ouverture de l'Expo, notre pavillon «SIGNALDOULEUR» était terminé. Il brille, il murmure, il parle et il soupire, il rayonne, il chuchote mais il ne fait pas mal. Allez-y et entrez!

L'enfant devient superbe

Nous autres du team de partenaires, nous nous sommes tellement habitués les uns aux autres, que nous ne pouvons plus nous imaginer devoir nous passer des séances régulières entre nous. Bien entendu, nous aurons encore plusieurs rencontres. Nous et les représentantes et représentants de la direction de l'Expo. Finalement, il faudra encore discuter, planifier et réaliser la «déconstruction». Il y aura donc encore à faire.

Mais au-delà de ces activités: un travail en commun de nos organisations qui s'engagent dans la prévention sera utile et aura lieu à l'avenir. Puisque nous avons pu gérer ensemble un sujet qui ne correspond pas réellement à notre activité: nous serons encore meilleurs lorsque nous réaliserons des projets communs de prévention.

Cela - c.-à-d. la poursuite du travail afin de réaliser des projets communs - est le deuxième grand mérite de l'Expo. Durable, espérons-le.

Anton Guggi

¹ Non seulement l'Expo a changé de nom depuis la naissance de notre idée, mais aussi quelques-unes des organisations ne s'appellent plus de la même façon aujourd'hui. Les noms ont été «revus» - dans un cas même deux fois. Les noms ci-dessus sont ceux en vigueur aujourd'hui (3 mai 2002).

² C'est le jour où l'Expo.01 aurait dû ouvrir. Aujourd'hui, cette date ne mérite plus qu'une remarque en bas de page.

³ Ce n'était rien d'extraordinaire dans l'Expo et à son propos.

⁴ Entre-temps l'ouverture de l'Expo avait été différée d'1 an et 12 jours.

⁵ Travail de nuit inclus; voir article spécial dans ce numéro.



Dr Rudolf Knutti,
seco,
Direction du travail,
Secteur Travail
et santé, Zurich



Dr Alain Kiener,
seco,
Direction du travail,
Secteur Travail
et santé, Berne

En Suisse, 4% des personnes actives travaillent régulièrement – et 13% occasionnellement – entre minuit et six heures du matin (Office fédéral de la statistique, enquête 2000 auprès des travailleurs suisses). Apparemment, la Suisse ne peut pas non plus faire abstraction de la tendance générale vers une société travaillant 24 h sur 24. En plus des secteurs professionnels traditionnellement actifs la nuit, on trouve de plus en plus d'offres du secteur des prestations de service. A tous points de vue, la flexibilisation semble être une mégatendance difficile à réfréner. Et il apparaîtrait même, à première vue, que la question de savoir si la santé physique et psychique de l'être humain est à même de supporter cette situation ne joue qu'un rôle secondaire.

L'être humain n'est pas «fait» pour la nuit

Un coup d'œil dans les magazines de la famille montre que le travail de nuit constitue apparemment un sujet qui touche la population. Le fait que le travail de nuit ne soit pas vraiment bénéfique pour la santé et souvent gênant pour la vie de famille et les autres contacts sociaux est aussi connu dans les milieux qui ne sont pas directement concernés et n'enthousiasme guère les collaborateurs pour le travail de nuit. Pour les entreprises, il est donc souvent difficile de recruter le personnel prévu pour le travail de nuit.

Par le biais de cet article, nous aimerions aborder concrètement quelques problèmes de santé liés au travail de nuit et prendre position sur la question de savoir si, du point de vue de la santé et de l'aspect social, le travail continu de nuit devrait être préféré à une alternance entre le travail de nuit et le travail de jour.

Le rythme circadien – notre horloge interne règle plus que notre comportement du sommeil

De par notre expérience, nous savons tous que nous avons une horloge interne qui gère notre activité. En réalité, il s'agit de



structures anatomiques et physiologiques complexes. Les spécialistes qui s'occupent de chronobiologie peuvent également le confirmer par des expériences. Tôt le matin, notre rendement est élevé, aux alentours de midi, notre activité baisse légèrement et, en fin d'après-midi, nous sommes de nouveau en pleine forme pour un travail physique et intellectuel. La plus grande fatigue se manifeste entre 2 et 5 heures du matin, ce qui ne pose pas de problème lorsque nous dormons comme nous le prescrit notre rythme biologique. Mais cette horloge interne gère encore bien d'autres fonctions vitales au moyen d'hormones: température, pouls et fréquence cardiaque sont abaissés, la digestion et le métabolisme sont au repos. En général, nous ne remarquons ce phénomène que lorsque nous faisons une nuit blanche. Lorsque l'horloge biologique est dérégulée, il ne faut pas s'étonner si le corps émet des signaux inattendus. En plus du manque de sommeil dû au décalage incomplètement réussi du sommeil pendant la journée, on constate souvent aussi un manque d'appétit et des troubles du tube digestif. Cette plus grande sollicitation de l'organisme en cas de travail de nuit explique aussi pourquoi il est nécessaire de prononcer une décision de non-aptitude pour le travail de nuit en présence de certaines affections préexistantes.

Les prescriptions restrictives relatives au travail de nuit sont-elles en contradiction avec les souhaits des travailleurs?

Comme nous l'avons déjà évoqué, le travail de nuit n'est pas très apprécié des travailleurs. Mais nous voulons quand même souligner que certaines personnes sont intéressées par la possibilité du travail de nuit. Ce qui est tentant, c'est souvent l'aspect financier des primes de nuit ou la possibilité de trouver tout simplement par ce moyen un travail qui de surcroît peut être combiné avec des obligations de garde familiales. Les horaires de travail hors norme permettent également des aménagements spéciaux des loisirs, un argument qui attire avant tout les jeunes.

L'être humain peut-il s'habituer au travail de nuit?

Apparemment, le passage à un rythme d'activité décalé constitue la principale contrainte. Le décalage horaire que ressentent parfois les vacanciers est également connu du travailleur en équipe qui, après toute une semaine de travail dans le système traditionnel des 3 x 8, doit changer de rythme la semaine suivante. L'idée de changer de rythme une fois pour toutes, en ne faisant par ex. plus que des équipes de nuit, semble évidente et théoriquement très séduisante. Mais ceci impliquerait un changement vraiment complet et cohérent. Car chaque écart perturbe à nouveau l'organisme. Un changement cohérent consisterait par ex. à fixer pour commencer la période réservée au sommeil et proposée comme période de repos à l'organisme. Ceci permettrait également de déterminer les heures du jour ou de la nuit réservées aux loisirs. Il con-



viendrait par ailleurs de conserver ce rythme non seulement les jours normaux de travail mais aussi les jours libres. Un décalage par rapport au rythme de vie normal a forcément des conséquences sur la vie sociale. Pour certaines personnes, cela peut constituer la bonne solution, mais il est certainement hors de question de vouloir créer toute une «société marginale nocturne».

Que dit la recherche scientifique au sujet des problèmes de santé en cas de travail de nuit?

Quelle serait votre manière de procéder, chère lectrice, cher lecteur, pour répondre à cette question? Vous auriez probablement aussi l'idée de comparer l'état de santé du personnel dans une entreprise effectuant du travail de nuit avec celui d'une entreprise travaillant de jour. C'est exactement ce que nous avons fait à plusieurs reprises et nous avons obtenu des résultats fort différents: il n'est pas rare de constater, après recoupement des examens, que les travailleurs de nuit jouissent d'une meilleure santé que leurs collègues actifs durant la journée. Peut-on en déduire qu'il est plus sain de travailler la nuit que le jour? Probablement pas, même s'il s'agit là du «healthy worker effect», phénomène bien connu des épidémiologues. Le travail de nuit affecte la santé et il s'opère une sélection «naturelle» faisant que l'on ne trouve que des personnes particulièrement résistantes pour ce genre de job. Ces recoupements effectués lors d'examen ne permettent que de déterminer l'état de santé momentané des personnes interrogées. Les examens ne renseignent pas par contre sur la question de savoir si le travail de nuit entraîne des préjudices pour la santé.



Les études de longue durée sont mieux appropriées pour évaluer les effets du travail de nuit sur la santé; elles sont cependant beaucoup plus onéreuses et n'ont été effectuées à titre de comparaison que de façon limitée à des fins de comparaison du travail en équipe alternée et du travail de nuit. Étant donné que, pour des raisons pratiques, une adaptation réelle de l'organisme au rythme de travail décalé n'est pratiquement pas possible, il vaudrait mieux ne pas essayer. En cas de travail de nuit, la durée des équipes devrait être la plus courte possible. Moins on accumule d'équipes de nuit, mieux le corps conserve le rythme biologique normal.

Une photothérapie peut-elle aider les travailleurs de nuit?

Notre horloge interne n'est pas très précise. Si l'on isole complètement des sujets d'expérience du monde extérieur, leur rythme jour-nuit peut se structurer de lui-même, par ex. par les repas, la lumière, l'activité, etc. de façon à développer rapidement un rythme relativement stable de 23 à 25 heures. Afin de ne pas être en retard ou en avance sur notre rythme quotidien normal, il faut encore un métronome à notre horloge interne. Normalement, c'est la lumière du jour. Lors du traitement du décalage horaire et de «la dépression d'hiver», il s'est avéré qu'ils peuvent être au moins atténués par une photothérapie. Il en ressort l'idée «d'activer» également par la lumière les travailleurs de nuit. Des expériences avec des intensités lumineuses élevées ont montré que cela était possible dans une certaine mesure. En l'occurrence, des examens censés montrer les effets à long terme d'une telle exposition à la lumière ne sont pas encore disponibles aujourd'hui. L'effet à long

terme de la prise de médicaments à base de mélatonine est encore trop peu connu.

En cas de travail de nuit, comment peut-on limiter le plus possible le déficit en sommeil?

Le sommeil diurne après des équipes de nuit, en règle générale, trop court et de plus mauvaise qualité que le sommeil nocturne normal, étant un déficit de sommeil majeur peu à peu s'accumule. D'après des examens de Kecklund, il faut trois jours aux travailleurs pour récupérer après sept équipes de nuit consécutives. Après réduction à trois équipes de nuit consécutives, le déficit en sommeil était plus faible et il fallait encore deux jours aux personnes testées pour récupérer.

Pour la majorité des chercheurs les changements sur une courte période, c.-à-d. les rotations rapides, représentent encore la meilleure organisation du travail de jour et de nuit.

Travail de nuit et fréquence des accidents

L'aspect suivant devrait également faire réfléchir les employeurs: l'épuisement par manque de sommeil des travailleurs de nuit apparaît souvent comme un facteur corresponsable lors d'accidents. Citons simplement les cas particulièrement graves des réacteurs de Three Mile Island et Tchernobyl ainsi que l'accident sur le bateau Exxon Valdez devant les côtes de l'Alaska qui se sont tous passés la nuit. Les statistiques suisses des accidents montrent que par ex. la fréquence des accidents

dans le secteur des conseils, des services commerciaux et informatiques est particulièrement élevée lors du travail nocturne entre 20 h et 6 h. Une étude publiée dans le célèbre magazine «Nature» a montré que la fatigue en fin d'équipe de nuit correspond à une teneur en alcool dans le sang d'environ 1 pour mille. On ne s'étonnera donc pas que la fatigue causée par le travail de nuit augmente la fréquence des accidents au poste de travail.

Le travail de nuit entraîne aussi des problèmes sociaux

Sans même parler du travail continu en équipe de nuit, un système d'équipe «normal» constitue déjà un important dérangement de la vie familiale et sociale.

L'impossibilité d'être libre le soir pour participer à la vie sociale est cause d'isolement chez beaucoup de travailleurs en équipe. Le partage de la vie de famille n'a plus guère lieu. La faculté d'adaptation au système d'horaire de travail de la personne employée exigée de la part de la famille est très importante. Il n'est donc pas étonnant que la participation au travail dans des associations ou des partis soit très limitée pour les personnes travaillant en équipe. Cette menace, plus élevée en raison de l'isolation sociale, prend beaucoup d'importance compte tenu de l'évolution démographique. Dans cette optique également des changements courts sont à privilégier, ce qui permet d'avoir au moins quelques soirées libres chaque semaine.

Des examens ont révélé que l'appui social dans le secteur domestique et dans une structure familiale traditionnelle offre la meilleure condition pour gérer les conséquences négatives

du travail de nuit. A cet égard, les personnes vivant seules sont nettement moins bien loties. Etant donné que le nombre de ménages comptant une seule personne ne cesse d'augmenter, il faut s'attendre à ce que cette évolution ait des effets négatifs sur les possibilités de compensation des contraintes liées au travail d'équipe.

Conclusion

De nature, l'être humain est programmé pour être actif de jour et se reposer la nuit. Un travail de nuit régulier représente donc aussi bien une contrainte pour la santé que pour la vie en commun. De ce fait, il n'existe pas de système de travail en équipe idéal. Même si nous ne disposons que de connaissances insuffisantes sur les effets de longue durée du travail de nuit continu sur la santé, les chercheurs sont d'accord que travailler régulièrement entre 2 h et 6 h du matin pose le plus de problèmes. D'après la perspective scientifique actuelle, il n'est pas recommandé aux personnes de travailler continuellement en équipe de nuit.

D'après l'état actuel des connaissances et si le travail de nuit est vraiment indispensable, des équipes à rotation rapide (et prévoyant une alternance matin/après-midi/soir) représentent le moindre risque pour le gros des collaborateurs concernés:

- la perturbation du rythme circadien naturel est limitée au minimum;
- l'accumulation de déficits de sommeil est moindre;
- les contacts sociaux réguliers restent maintenus.

Pour tous renseignements bibliographiques sur ce thème, prière de s'adresser aux auteurs:
alain.kiener@seco.admin.ch et rudolf.knutti@seco.admin.ch

Nouveau lancement de la brochure de la CFST 6205

Vous vous rappelez peut-être encore? 1992: l'une des premières brochures de la série de la CFST «L'accident n'arrive pas par hasard!» était consacrée à la sécurité au travail dans les administrations, les banques, les assurances et autres prestataires de services. L'intérêt fut très grand et la publication est épuisée depuis un moment déjà. C'est pourquoi la CFST a demandé une réédition.

Une première enquête auprès des organes d'exécution concernant d'éventuels changements a eu pour résultat de changer les photos qui ne sont plus d'actualité et de procéder à diverses adaptations du contenu. Une révision complète devint indispensable. Etant donné que la plupart des auteurs de la brochure initiale n'étaient plus disponibles, une nouvelle équipe a été créée qui, au cours d'un travail interdisciplinaire de plusieurs mois, a rassemblé le contenu nécessaire à la réédition.

L'analyse

La brochure existante était avant tout axée sur de grandes organisations comme les administrations, les banques, les assurances, etc. Des places de travail de bureau avec des activités des plus diverses existent toutefois dans chaque entreprise, en particulier également dans les petites et moyennes entreprises (PME). C'est la raison pour laquelle les destinataires doivent se reconnaître aussi bien dans le titre que dans le contenu adapté à leurs besoins.

Jusqu'à présent, on n'a pas accordé assez d'attention au thème «Protection de la santé» dans le secteur du bureau. De plus, le travail à l'écran de visualisation et toute son infrastructure a énormément influencé le monde du bureau. Le fait que tous les postes de travail ne répondent pas aux besoins y étant liés, reflète malheureusement souvent la pratique. Les aspects psychosociaux comme l'organisation du travail, l'atmosphère au travail, le travail proprement dit et le stress figurent – aujourd'hui plus encore qu'il y a 10 ans – sur le devant de la scène.

D'après la directive de la CFST relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail, les secteurs administratifs peuvent appartenir à la catégorie des «entreprises sans danger particulier». Pourtant, une foule de dangers d'accidents objectifs guettent, car il y a beaucoup de vérité dans la formule disant que: les accidents ne se produisent pas mais sont produits.



Le team au travail (de gauche à droite): R. Stracke, A. Bucheli, inspectrices cantonales du travail des cantons de SG et LU; A. Grüninger, concepteur sécurité indépendant; M. Graf, ergonomiste, seco; Dr R. Knutti, chef de projet, seco.



L'accident n'arrive pas par hasard!

Sécurité et protection de la santé dans les bureaux

Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail

Et finalement, il convient de démontrer l'application des exigences légales en vigueur comme par ex. celle de la participation et de l'illustrer de propositions de solution appropriées.

Le nouveau concept

Le nouveau nom de la brochure est «**Sécurité & protection de la santé dans les bureaux**». Elle comporte 5 chapitres principaux:

- Contenu du travail, organisation et comportement
- Places de travail de bureau et environnement de travail
- Autres places de travail et domaines d'activité (indications relatives à l'utilisation et à l'activité)
- Bâtiment (exigences liées à la construction)
- Infrastructure (exigences techniques)

Le schéma des différents chapitres se présente sous la forme connue jusqu'à présent. D'éventuels dangers sur l'objet sont présentés sous forme de tableaux et commentés immédiatement avec des possibilités d'amélioration tirées de la pratique. En annexe, vous disposez «d'outils» utiles:

- liste de contrôle pour l'auto-évaluation simple de l'environnement du bureau
- signes de sécurité souvent utilisés d'après les symboles EN
- schéma d'alarme pour appuyer l'organisation des urgences
- forme abrégée des bases légales et compétences des différentes autorités
- sources d'autres publications et moyens auxiliaires – souvent cités – ainsi qu'une
- liste des mots-clés.

Les intéressés

Bien que l'obligation légale de maintenir la sécurité et la protection de la santé aux postes de travail de notre pays relève de *l'employeur*, il est utile que celui-ci s'occupe avec *les collaborateurs* des différents aspects de la prévention des accidents et de la protection de la santé. C'est pourquoi nous nous adressons tout spécialement à eux dans la brochure.

Nous espérons que la brochure sera aussi utilisée par les concepteurs de nouveaux locaux et équipements de bureaux et contribuera ainsi à créer de bonnes conditions techniques et de construction. Justement pour la prévention des accidents, il est souvent trop tard lorsqu'on s'aperçoit seulement de ces aspects durant l'exploitation courante.

Par ailleurs, la brochure doit également servir de complément utile aux responsables des *solutions par branche MSST*; on sait par expérience que, dans ces usines, des solutions spécifiques aux branches sont surtout décrites et les postes de travail de bureau sont «ignorés». La brochure convient aussi à prévoir une campagne de sécurité annuelle mettant l'accent sur les «bureaux».

Remerciements

Le team de 5 personnes n'a pas fait le travail seul. Nos remerciements vont aux organes d'exécution impliqués comme notamment Beat Arnold, rédacteur à la Suva, qui a peaufiné le texte, Thomas Hilfiker et son équipe de l'agence de publicité BSW comme conseiller et producteur, les entreprises qui nous ont permis de recueillir le matériel photographique ainsi que tous les collègues qui nous ont aidé à remanier la brochure.



Désirée Sanchez
Services prévention
Secteur Information
Suva, Lucerne

Napo, héros animé par ordinateur de l'histoire, entre en contact sur son lieu de travail avec des substances chimiques dangereuses. Il se familiarise avec les symboles des dangers chimiques «nocif», «irritant», «facilement inflammable», «corrosif», «toxique» et «dangereux pour l'environnement». Napo rappelle aux spectateurs que ces produits sont à manipuler avec prudence et correctement.

«Napo et les produits chimiques», une coproduction européenne

Du nouveau dans l'offre de la Suva: un film sur les symboles des dangers chimiques et l'utilisation en toute sécurité des substances chimiques dangereuses.

De nombreux produits chimiques utilisés dans la vie quotidienne et professionnelle sont dangereux pour l'homme. Ils sont toxiques, cancérigènes, provoquent des brûlures (par acide) de la peau et des yeux ainsi que divers symptômes irritatifs, entraînent l'apparition d'allergies et peuvent être sources d'incendie et d'explosion.

Le film sensibilise à ces dangers sur le lieu de travail. Napo rappelle aux spectateurs sur un ton humoristique et clair qu'il faut respecter les symboles de danger et les conseils de sécurité mentionnés sur ces produits et que celui qui veut se prémunir contre ses dangers dans sa vie professionnelle doit prendre les mesures de protection adéquates.

Une vidéo compréhensible par tous

Ce film concerne toutes les personnes qui sont en contact sur leur lieu de travail avec des substances chimiques et s'adresse à toutes les branches. N'utilisant que des images, des symboles, des bruits et de la musique, il est compréhensible par tous, quelle que soit la langue parlée.

Un film de sensibilisation

«Napo et les produits chimiques» n'est pas un film didactique mais un film de sensibilisation. Il convient comme introduction d'un exposé ou d'une formation et constitue un bon moyen de sensibilisation à ce thème dans un premier temps. La personne chargée de la présentation du film peut s'aider de la brochure d'accompagnement qui donne des informations supplémentaires sur des séquences du film, sur l'étiquetage correct des substances chimiques dangereuses et sur les mesures de protection nécessaires.

Par la suite, il est possible de répondre concrètement avec le personnel de l'entreprise aux questions suivantes:

- quelles sont les substances dangereuses utilisées ou présentes dans l'entreprise?
- quels risques font encourir ces substances?
- quelles mesures de protection doivent être prises sur le lieu de travail?





Napo rappelle qu'il faut respecter les symboles de danger et les conseils de sécurité mentionnés sur ces produits.

Coproduction européenne

«Napo et les produits chimiques» est une coproduction européenne entre SuvaPro, le Hauptverband der gewerblichen Berufsgenossenschaften (HVBG, Allemagne), l'Istituto Nazionale per l'Assicurazione contro gli Infortuni sul Lavoro (INAIL, Italie), l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS, France) et l'Health & Safety Executive (HSE, Angleterre).

Références: le film existe en DVD (réf. DVD 351.d) en quatre langues au choix (allemand, anglais, français, italien. Attention: pas de brochure d'accompagnement pour l'anglais!) et en vidéo en français (réf. V 351.f), en allemand (réf. V 351.d) et en italien (réf. V 351.i). Pour le commander:

Suva, service clientèle central
case postale, 6002 Lucerne
ou sur Internet à l'adresse: www.suva.ch/waswo



Indication d'une nouvelle parution

Guide pour l'évaluation et la gestion des contraintes psychiques

Avec ce guide paru après la brochure «Santé psychique au poste de travail, partie 1 – information», nous disposons maintenant d'un moyen d'aide à l'évaluation systématique des contraintes psychiques au poste de travail.

Alors que les efforts de prévention des accidents professionnels produisent des effets positifs, la situation est moins réjouissante dans le secteur des problèmes de santé dus au travail ou y étant associés. Les problèmes de santé provoqués également par le poste de travail ont le plus souvent des causes complexes.

Les aspects psychosociaux jouent souvent un rôle décisif. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'adopter au «Guide pour la détermination des dangers et l'évaluation des risques», paru en juin 2000, une deuxième partie qui

traite des aspects de la santé psychique au poste de travail et, plus concrètement, de l'identification, de l'évaluation et de la prévention de contraintes psychiques anormales.

La présente brochure correspond à la partie 2 de la série «Santé psychique au poste de travail – moyens d'agir en pratique», éditée par «Technik & Information, Bochum»; elle a été légèrement remaniée pour l'utilisation en Suisse.

Dr Rudolf Knutti, seco, Secteur Travail et santé, Zurich



– Debitz, Gruber, Richter: Leitfaden für die Beurteilung und den Umgang mit psychischen Belastungen, ISBN 3-935116-01-2, 88 pages, Fr. 25.60
Universum Media Sàrl, case postale 231, 2544 Bettlach, tél. 032 644 31 20, fax 032 644 31 21, e-mail: info@universum-media.ch

– Wenchel: Psychische Gesundheit am Arbeitsplatz, Teil 1 – Orientierungshilfe ISBN 3-928535-40-4, 64 pages, Fr. 15.–
Distribution en Suisse:
seco – Conditions de travail, 3003 Berne, tél. 031 322 29 10, fax 031 324 16 84, e-mail: agab.bern@seco.admin.ch

– Gruber, Grüter, Knutti: Leitfaden zur Gefährdungsermittlung und Risikobeurteilung, ISBN 3-935116-00-4, 132 pages, Fr. 19.50
Universum Media Sàrl, case postale 231, 2544 Bettlach, tél. 032 644 31 20, fax 032 644 31 21, e-mail: info@universum-media.ch

Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail

Flascheo national pour la promotion de la santé dans l'entreprise FL et CH
Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail / Focal Point Suisse

Annnonce d'un congrès commun
dans le cadre de la semaine européenne 2002 pour la sécurité et la santé au travail

Exemples pratiques de la promotion de la santé dans l'entreprise
et
Problèmes psychosociaux au poste de travail, en particulier le stress

Lundi 21 et mardi 22 octobre 2002, Küssnacht am Rigi

Lors de cette rencontre de deux jours seront présentés de bons exemples pratiques relatifs à la promotion de la santé dans l'entreprise et à la prévention du stress au poste de travail. Par des programmes de mises en œuvre nationales et internationales, on veut montrer aux participants la manière de développer et de mettre en œuvre des programmes efficaces dans leur propre domaine d'activité.

Sont concernés

- Les responsables de la sécurité et de la santé des entreprises, des branches et des associations.
- Les acteurs de la promotion de la santé dans l'entreprise, de la prévention et de la réadaptation.
- Les spécialistes de la protection de la santé au poste de travail.

Langues de concert: allemand et français avec interprétation

Information: www.seha-focalpoint.ch

Partenaires:

Impressum

Secrétariat de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail
Case postale, 6002 Lucerne
téléphone 041 419 51 11
www.cfst.ch / e-mail: ekas@suva.ch



CFST

Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail